



Haute-Normandie (27,76)

INFORMATIONS TECHNIQUES

Ce dossier donne des informations relatives à la plaque de diffusion Haute-Normandie. Cette région passera totalement au numérique le **1 février 2011**. A partir de cette date, il ne sera plus possible de recevoir les programmes de télévision par voie analogique hertzienne.

Vous trouverez dans ce document :

- 1-La liste des émetteurs TNT de la région Haute-Normandie et les canaux associés par multiplex et les dates de démarrage
- 2- Les cartes de positionnement des émetteurs
- 3-Compatibilité de la réception suivant les plans de fréquence (habitats collectifs et individuels)
- 4- Emetteurs analogiques non reconduits en TNT

Pour une consultation de la couverture :

Les estimations de couverture « à l'adresse » sont disponibles sur :

<http://www.tousaunumerique.fr/professionnels/votre-profil/antennistes-et-distributeurs/cartographie/couverture-tnt-dune-adresse/region/haute-normandie/>

Les cartes de couvertures à la localité sont disponibles sur :

<http://www.tousaunumerique.fr/professionnels/votre-profil/antennistes-et-distributeurs/cartographie/sig-couverture-tnt/region/haute-normandie/>

Pour une consultation des diagrammes de rayonnement :

Gabarit plan transitoire

<http://www.csa.fr/infos/autorisations/gabarits.php?plan=trans>

Gabarit plan de passage :

<http://www.csa.fr/infos/autorisations/gabarits.php?plan=pass>

1-La liste des émetteurs TNT de la région Haute-Normandie et les canaux associés par multiplex

EMETTEURS TNT HAUTE-NORMANDIE

maj 19/01/2011

DEPT	SITE TNT	Etat TNT	CANAUX TRANSITOIRES					
			Jusqu'au 31 janvier 2011					
Eure			R1	R2	R3	R4	R5	R6
27	AMFREVILLE-SUR-ITON Agglomération	En service	29	21	27	24		32 H
27	BEAUMONT-LE-ROGER Agglomération	En service	29	21	27	24		32 H
27	BERNAY Agglomération	En service	29	21	27	24		32 H
27	BRIONNE Agglomération	01/02/11						
27	CORMEILLES Agglomération	01/02/11						
27	Evreux Agglomération	En service	52	38	43	46	37	40 H
27	GAILLON Agglomération	01/02/11						
27	LA BONNEVILLE-SUR-ITON Agglomération	01/02/11						
27	LES ANDELYS 1 Agglomération	En service	29	21	27	24		32 H
27	LOUVIERS Agglomération	01/02/11						
27	NONANCOURT Agglomération	01/02/11						
27	PERRIERS-SUR-ANDELLE Agglomération	01/02/11						
27	PONT-AUDEMER Agglomération	01/02/11						
27	TILLIERES-SUR-AVRE Agglomération	01/02/11						
27	VERNON Agglomération	En service	41	38	43	46		44 H

CANAUX PASSAGE						
à partir du 1er février 2011						
R1	R2	R3	R4	R5	R6	
26	21	49	24	23	40	H
26	21	33	24	23	40	H
26	21	33	24	23	40	H
26	21	33	24	23	40	V
43	42	57	48	59	46	H
26	21	57	24	58	40	H
26	21	49	50	41	40	V
26	21	33	24	23	40	H
26	21	27	24	23	40	H
26	21	33	24	23	40	H
26	21	49	50	55	40	H
26	21	33	24	23	40	H
53	21	33	24	23	40	H
26	21		24		40	H
34	21	49	24	58	40	H

Seine-Maritime			R1	R2	R3	R4	R5	R6
76	AUFFAY Mesnil-Sauval (30-3)	01/02/11						
76	BARENTIN Agglomération	01/02/11						
76	BOLBEC Agglomération	En service	48	42	57	63		58 H
76	BRACHY Agglomération (30-3)	01/02/11	55	52	27	24	37	58 V
76	CANY-BARVILLE Agglomération	01/02/11						
76	Dieppe Agglomération	En service	57	42	45	39		63 H
76	DOUDEVILLE Le Patis-du-Prêtre (30-3)	01/02/11						
76	FECAMP Agglomération	En service	48	35	41	44		51 H
76	GOURNAY-EN-BRAY Agglomération	01/02/11						
76	GRUCHET-LE-VALASSE Agglomération	01/02/11						
76	HARFLEUR-MONTVILLIERS Agglomération	01/02/11						
76	HAUTOT-SUR-MER Agglomération	01/02/11						
76	Le Havre Harfleur	En service	48	42	57	63	54	58 H
76	LILLEBONNE Agglomération	En service	30	21	27	24		32 H
76	MALAUNAY Agglomération	01/02/11						
76	MAROMME Agglomération	01/02/11						
76	MONTVILLIERS Agglomération	01/02/11						
76	NEUFCHATEL-EN-BRAY Croixdalle	En service	55	52	27	65	37	58 H
76	NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON Agglomération	01/02/11						
76	PAVILLY Agglomération	01/02/11						
76	ROUEN Darnetal	En service	29	21	27	24		32 H
76	Rouen Sud (Grand Couronne)	En service	29	21	27	24	37	32 H
76	ST-AUBIN-LES-ELBEUF Agglomération	01/02/11						
76	ST-PIERRE-EN-VAL Ecole (30-3)	01/02/11						
76	STE-ADRESSE Agglomération	01/02/11						
76	ST-VALERY-EN-CAUX Agglomération	01/02/11						
76	VALMONT-THIERGEVILLE Agglomération	01/02/11						

R1	R2	R3	R4	R5	R6	
54	29	27	48	58	37	H
26	21	33	24	23	40	H
43	42	57	48	58	46	H
54	29	27	48	58	37	V
26	21	33	24	23	40	H
43	29	30	45	60	37	H
54	29	27	48	58	37	V
43	42	57	48	58	46	H
24	42	27	45	58	37	V
26	21	33	24	23	40	H
43	42	57	48	58	46	H
54	29	30	45	58	37	H
43	42	57	48	58	46	H
26	21	33	24	23	40	H
26	21	33	24	23	40	H
26	21	33	24	23	40	H
26	21	33	24	23	40	H
54	29	27	45	58	37	H
43	42	57	48	58	46	H
54	29	30	45	58	37	H
26	21	33	24	23	40	V
26	21	33	24	23	40	H
26	21	33	24	23	40	H
26	21	33	24	23	40	H
54	29	27	45	58	37	H
43	42	57	48	58	46	H
54	29	30	45	58	37	H
26	21	33	24	23	40	H


- émetteur principal
- pas de canal attribué
- non allumé
- nouveau canal du 07/12/2010
- nouveau canal du 23/12/2010
- nouveau canal du 19/01/2011

R1	R2	R3	R4	R5	R6
					


2- Les cartes de positionnement des émetteurs



 **site analogique reconduit en TNT**

 **site analogique TV5 TV6 non reconduit en TNT**

 **Site analogique non reconduit en TNT**

 **site analogique de régionalisation TV3 non reconduit en TNT**

SEINE MARITIME



3-Compatibilité de la réception suivant les plans de fréquence (habitats collectifs et individuels)

Les tableaux suivant montrent la compatibilité suivant les différents plans des installations collectives (canaux et antenne) et des installations individuelles (antenne)

Définitions :

- **Plan Analogique** : fréquences analogiques
- **Plan Transitoire** : fréquences TNT au lancement des émetteurs TNT, les émetteurs analogiques étant toujours en service- il y a donc une double diffusion.
- **Plan de Passage** : fréquences TNT rentrant en service au moment où l'analogique est éteint au niveau de la plaque régionale

1-Passage de l'analogique en plan transitoire (tableau page 6)

Pour le collectif filtré:

La réception en collectif étant généralement filtrée, le tableau de la permet de voir la réception des multiplex dans les installations existantes des immeubles s'initialisant sur le plan Transitoire.

Pour un site :

- Si ce multiplex est bleu, la réception ne sera que partielle puisque ce canal est adjacent à un canal existant.
- **Ceux en blanc nécessiteront une adaptation du filtre.**

Concernant les antennes, 2 solutions possibles soit l'antenne est déjà large bande et permet donc la réception de toute la bande UHF (canaux 21 à 69) soit elle n'est que demi-bande (bande IV pour les canaux 21 à 38 et bande V pour les canaux 39 à 69).

L'antenne ne nécessite pas d'adaptation pour la réception depuis les sites « Réception antenne TNT » en vert. En revanche, il faudra adapter l'antenne si besoin pour la réception depuis les autres sites.

Pour l'individuel :

Identique à la partie collective pour les antennes.

Exemple de lecture des tableaux des pages suivantes

La case est bleue donc si je n'adapte pas mon filtre, je ne recevrais que partiellement

Non : Si je reçois la télévision depuis l'émetteur de « DORTAN » en analogique, si je n'adapte pas mon antenne, je ne recevrais pas ce multiplex

COMPARAISON DU PASSAGE DE L'ANALOGIQUE AU PLAN TRANSITOIRE									
SITE TNT		R1	R2	R3	R4	R5	R6	Reception Ant TAT	Reception Ant TNT
1	DORTAN Agglomération	Non	Bleu	Non	Non		Non	Bande IV	Large Bande
1	HAUTEVILLE-LOMPNES Sud				Bleu		Bleu	Large Bande	Verte Bande V

La case est blanche donc si je n'adapte pas mon filtre, je ne recevrai pas ce multiplex

Pour recevoir tous les multiplex en TNT, je dois avoir une antenne large bande

case verte : pour recevoir en TNT, je n'ai pas besoin d'adapter mon antenne

COMPARAISON DU PASSAGE DE L'ANALOGIQUE AU PLAN TRANSITOIRE									
SITE TNT		R1	R2	R3	R4	R5	R6	Reception Ant TAT	Reception Ant TNT
27	AMFREVILLE-SUR-ITON Agglomération	Non	Non	Non	Non		Non	Bande V	Bande IV
27	BEAUMONT-LE-ROGER Agglomération							Large Bande	Bande IV
27	BERNAY Agglomération	Non	Non	Non	Non		Non	Bande V	Bande IV
27	Evreux Agglomération		Non			Non		Bande V	Large Bande
27	LES ANDELYS 1 Agglomération	Non	Non	Non	Non		Non	Bande V	Bande IV
27	VERNON Agglomération							Large Bande	Large Bande
76	BOLBEC Agglomération							Large Bande	Bande V
76	Dieppe Agglomération	Non	Non	Non	Non		Non	Bande IV	Bande V
76	FECAMP Agglomération							Large Bande	Large Bande
76	Le Havre Harfleur							Bande V	Bande V
76	LILLEBONNE Agglomération	Non	Non	Non	Non		Non	Bande V	Bande IV
76	NEUFCHATEL-EN-BRAY Croixdalle							Large Bande	Large Bande
76	Rouen Rouen Sud							Large Bande	Bande IV
76	ROUEN Darnetal							Large Bande	Bande IV

	Canal TNT cocanal d'un canal TAT historique
	Canal TNT adjacent d'un canal TAT historique
Non	Canal non reçu si l'antenne n'est pas adaptée

2- Passage du simulcast analogique / Plan Transitoire au plan de Passage (tableau ci-dessous)

Pour le collectif filtré:

La réception en collectif étant généralement filtrée, ce tableau permet de voir la réception des multiplex dans les installations existantes des immeubles déjà initialisés sur le plan Transitoire et passant sur le plan de Passage.

Quand pour un site, le multiplex est vert, il n'y aura aucun problème de réception à travers le filtre pour ce multiplex puisque il est totalement repris dans le plan Passage. Si ce multiplex est bleu, la réception ne sera que partielle puisque ce canal est adjacent à un canal existant. **Ceux en blanc nécessiteront une adaptation du filtre.**

Concernant les antennes, les sites correspondant aux cases en vert dans la colonne « Réception Ant TNT Passage », ne nécessiteront pas d'adaptation.

Pour l'individuel :

Identique à la partie collective pour les antennes.

COMPARAISON DU PASSAGE DE L'ANALOGIQUE ET DU TRANSITOIRE AU PLAN DE PASSAGE									
SITE TNT	R1	R2	R3	R4	R5	R6	Reception Ant TAT+ Ant TNT transitoire	Reception Ant TNT passage	
27 AMFREVILLE-SUR-ITON Agglomération							Large Bande	Large Bande	
27 BEAUMONT-LE-ROGER Agglomération							Large Bande	Large Bande	
27 BERNAY Agglomération							Large Bande	Large Bande	
27 BRIONNE Agglomération	Non	Non	Non	Non	Non		Bande V	Large Bande	
27 CORMEILLES Agglomération							Bande V	Bande V	
27 Evreux Agglomération							Large Bande	Large Bande	
27 GAILLON Agglomération							Large Bande	Large Bande	
27 LA BONNEVILLE-SUR-ITON Agglomération	Non	Non	Non	Non	Non		Bande V	Large Bande	
27 LES ANDELYS 1 Agglomération							Large Bande	Large Bande	
27 LOUVIERS Agglomération	Non	Non	Non	Non	Non		Bande V	Large Bande	
27 NONANCOURT Agglomération	Non	Non					Bande V	Large Bande	
27 PERRIERS-SUR-ANDELLE Agglomération	Non	Non	Non	Non	Non		Bande V	Large Bande	
27 PONT-AUDEMER Agglomération							Bande V	Large Bande	
27 TILLIERES-SUR-AVRE Agglomération	Non	Non		Non			Bande V	Large Bande	
27 VERNON 1 Agglomération							Large Bande	Large Bande	
76 BARENTIN Agglomération	Non	Non	Non	Non	Non		Bande V	Large Bande	
76 BOLBEC Agglomération							Large Bande	Bande V	
76 CANY-BARVILLE Agglomération	Non	Non	Non	Non	Non		Bande V	Large Bande	
76 DIEPPE 1 Agglomération							Large Bande	Large Bande	
76 FECAMP Agglomération							Large Bande	Bande V	
76 GOURNAY-EN-BRAY Agglomération							Large Bande	Large Bande	
76 GRUCHET-LE-VALASSE Agglomération							Large Bande	Large Bande	
76 HARFLEUR-MONTIVILLIERS Agglomération							Large Bande	Bande V	
76 HAUTOT-SUR-MER Agglomération		Non	Non			Non	Bande V	Large Bande	
76 Le Havre Harfleur							Bande V	Bande V	
76 LILLEBONNE Agglomération							Large Bande	Large Bande	
76 MALAUNAY Agglomération	Non	Non	Non	Non	Non		Bande V	Large Bande	
76 MAROMME Agglomération							Large Bande	Large Bande	
76 MONTIVILLIERS Agglomération							Large Bande	Bande V	
76 NEUFCHATEL-EN-BRAY Croixdalle							Large Bande	Large Bande	
76 NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON Agglomération	Non	Non	Non	Non	Non		Bande V	Large Bande	
76 PAVILLY Agglomération							Large Bande	Large Bande	
76 Rouen Rouen Sud							Large Bande	Large Bande	
76 ROUEN DARNETAL Darnetal							Large Bande	Large Bande	
76 ST-AUBIN-LES-ELBEUF Agglomération	Non	Non	Non	Non	Non		Bande V	Large Bande	
76 STE-ADRESSE Agglomération							Large Bande	Bande V	
76 ST-VALERY-EN-CAUX Agglomération		Non	Non			Non	Bande V	Large Bande	
76 VALMONT-THIERGEVILLE Agglomération	Non	Non	Non	Non	Non		Bande V	Large Bande	

	Canal TNT cocanal d'un canal TAT historique ou transitoire
	Canal TNT adjacent d'un canal TAT historique ou transitoire
Non	Canal non reçu si l'antenne n'est pas adaptée

4- Emetteurs analogiques non reconduits en TNT pour la plaque Haute-Normandie

DPT	Sites analogiques non reconduits en TNT					
27	LES ANDELYS 2 — Val Saint-Martin	54H	48H	51H		
27	ROMILLY-SUR-ANDELLE — L'EpINETTE				57H	65H
27	VERNON 2 — Chemin de Reanville				39H	54H
28	EZY-SUR-EURE — Le Regard rouge		45V	36V, 42V	31V	29V
60	NEUFMARCHE — Les Boulards	40H				
76	BEC-DE-MORTAGNE — Cimetière	58H	61H	64H		
76	BELLENCOMBRE — Route du Châtelet	56V	59V	62V	36V	
76	BEUZEUILLETTE — Les Côtes	51H	61H	64H		
76	BLAINVILLE-CREVEON — Capendu	46H	43H	40H		
76	BOURG-DUN — Le Vide Grès	63H	60H	57H	21H	
76	CRIEL-SUR-MER 1 — Mont-Blanc	23H	33H	26H	39H	41H
76	CRIEL-SUR-MER 2 — Mesnil Val	44V				
76	DIEPPE 2 — Puys	40H	43H	46H		
76	ETRETAT — Les Réservoirs	35H	30H	32H	60H	37H
76	FOUCARMONT — Aubermesnil-aux-Erables	59H	32H	62H	22H	
76	GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE — Le Mont Morel	41H	44H	47H	21H	28H
76	GRAND-COURONNE — Les Boutières	47V	41V	44V	28V	36V
76	INCHEVILLE — Sud-Est	30H	28H	35H		
76	LE HAVRE 2 — Sémaphore			30V		
76	LE TRAIT — Caveaumont				65H	49H
76	LONGUEVILLE-SUR-SCIE — Bois du Héron	46H	43H	40H	60H	63H
76	ROLLEVILLE — Quartier Petitpas	50H	61H	64H		
76	RY — Côte des Grellemonts	49H	52H	55H	44H	
76	SAINT-JOUIN-BRUNEVAL — Bruneval	51H	48H	54H		
76	SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX — Les Petites Dalles	39H	42H	45H		
76	SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE — La Vierge	30H	28H	35H		
76	SAINT-PIERRE-EN-PORT 2 — Le Bout du Nord	27H	21H	24H		
76	SAINT-SAENS — Château d'eau	43H	40H	46H	57H	63H
76	SAINT-WANDRILLE-RANÇON — Caudebecquet	63H	57H	60H		
76	TOUFFREVILLE-SUR-EU — Sud de l'agglomération	56V	59V	62V		
76	VALLEE-DU-DUN — Fosses Marceaux	39H	45H	42H	29H	37H
76	VATTETOT-SUR-MER — Vaucottes	51H	36H	68H		
76	VEULES-LES-ROSES — Bois-le-Nese	33H	23H	26H		
76	VEULETTES-SUR-MER — Route D 79	47H	41H	44H		
76	YPORT — Pointe du Chicard	35H	32H	30H	59H	62H
76	YVETOT — Le Bout du Haut				60V	63V

chaines non diffusées depuis ces sites

Les émetteurs d'Auffay – Le Bourg Nord, de Brachy – D152, de Doudeville – Le Patis au Prêtre et de Saint-Pierre-en-Val – Ecole, seront finalement reconduits.

Ces émetteurs ne diffuseront plus de programmes TV à partir du 1 février 2011. Les personnes recevant la télévision depuis un de ces émetteurs doivent s'équiper d'un mode de réception numérique (TNT sur un autre émetteur, satellite, ADSL, câble) pour continuer à recevoir la télévision.